

Union Européenne  
Monsieur Jan Figel'  
Commissaire

Zurich, le 30 décembre 2005

## E Q F

Monsieur le Commissaire  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la mise en consultation du projet « **VERS UN CADRE EUROPEEN DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE** » et c'est avec plaisir que nous vous faisons part de nos commentaires à ce propos. Il nous a paru en particulier important de concentrer nos commentaires sur les relations et l'interdépendance des acteurs et leur responsabilité.

En premier lieu, il nous paraît essentiel de définir les cadres de compétence sur la base de l'expérience des institutions existantes. Dans le cadre du REG, il nous importe avant tout de distinguer les types de formation, leur reconnaissance, la certification de l'expérience et les organes compétents pour chaque niveau. Les questions que pose la proposition soumise sont plus liées à la mise en application et aux modes opératoires.

### Les raisons s'être d'un CECP

Est-ce que les objectifs et fonctions les plus importants d'un CECP sont ceux qui sont exposés dans le document de consultation ?

---

La proposition repose sur une logique essentiellement éducative et non sur des exigences de l'exercice professionnel ou de l'accès au marché. Il est donc essentiel de déterminer d'abord verticalement, jusqu'à quel niveau on se trouve dans le cadre de compétences d'un institut d'enseignement et à partir de quel niveau on se trouve dans celui de l'exercice d'une profession et quelles en sont les exigences spécifiques. Dans la première partie du parcours, seules les organismes accrédités (en général d'état) élaborent et vérifient les parcours de formation. Dans la seconde partie du parcours, la reconnaissance et la vérification des parcours relèvent essentiellement du domaine de la pratique professionnelle, des besoins du marché et dont seuls les pairs sont en mesure d'évaluer les niveaux de compétences ou de fixer les exigences. Ces précisions sont donc essentielles pour assurer un suivi cohérent du projet.

Qu'est ce qui serait nécessaire pour faire fonctionner de façon pratique le CECF (pour les individus, les dispositifs d'enseignement et de formation, le marché du travail) ?

---

Pour que les principes soient mis en application, trouvent leur raison d'être et que le consommateur prenne conscience de son propre intérêt, il faut tenir compte des critères suivants :

1. les exigences du marché
2. un lien étroit doit exister entre l'autorité compétente, les instituts d'enseignement et les professionnels des branches spécifiques
3. les informations et les outils mis à disposition du consommateur doivent être en rapport et proportionnés à ses besoins

En réalité, le tableau des niveaux se complique dans les formations où l'accès à la pratique n'est pas souhaité ou n'est pas possible. Il s'agit alors de préciser si les compétences attendues sont vérifiées à chacun des niveaux et le cas échéant avec des modèles de simulation ou des stages pratiques là où il n'y a pas d'accès à l'exercice d'une profession ou d'accès au marché. Les étapes doivent être signalées

### **Les niveaux de référence et les descripteurs**

Est-ce que la structure de référence en 8 niveaux est suffisamment représentative de la complexité de la formation tout au long de la vie en Europe ?

---

La complexité de la formation permanente est bien représentée mais il serait utile d'apporter des précisions pour une meilleure lecture du document et considérer le contenu, la lecture verticale et la lecture horizontale du tableau de la proposition. En ce qui concerne le contenu, il faut préciser le mode d'acquisition (enseignement ou pratique par exemple) et les moyens (publics ou privés, associatifs ou personnels). La mise en application ne peut être la même en fonction des cas représentés et la garantie de la réussite des objectifs et leur vérification en dépend également. La lecture verticale doit préciser la chronologie, la durée et les échéances. Il est en particulier essentiel de préciser les étapes relatives au changement de mode d'acquisition (institut d'enseignement, formation professionnelle et/ou pratique professionnelle par exemple). Les instances et leur compétence, en ce qui concerne les autorisations ou la délivrance de certificat, la confirmation d'un passage d'un niveau à l'autre par exemple en dépend. La lecture horizontale doit assurer l'obligation de chacun ou de chacune des parties sur le contenu, les exigences, les attentes et le résultat obtenu. Les limites de la responsabilité de la personne et des organes concernées doivent être définies. Il faut de plus se poser la question sur la manière et les moyens à mettre en œuvre pour garantir le niveau attendu, d'autant plus si la volonté politique d'harmoniser au niveau international est réellement confirmée.

Est-ce que les descripteurs de niveaux du tableau 1 rendent compte des résultats d'apprentissage et de leur progression en termes de niveau ?

---

En ce qui concerne le tableau dans son ensemble, une hiérarchie des niveaux serait la bienvenue, en regard de la mise en place de l'accord de Bologne d'une part mais aussi en regards de ce qui est en usage ou de ce que chacun peut comprendre en fonction de ce qu'il recherche dans le marché. Le tableau doit illustrer autant le projet et l'intention politique et intellectuelle que la réalité du marché et ses besoins, donc l'intérêt du consommateur.

Quels devraient être le contenu et la fonction des « éléments complémentaires et indicatifs d'information » sur l'enseignement, les structures de formation et d'enseignement et les contenus des programmes (tableau 2) ?

---

Ils devraient :

1. Donner les clés de la lecture des niveaux pour le formateur, institutionnel ou professionnel
2. Donner les clés de la lecture des niveaux pour l'intéressé lui-même
3. Donner les clés de la lecture des niveaux pour le client, le consommateur

pour les trois aspects soulignés plus haut

Comment vos certifications nationales et sectorielles peuvent-elles être harmonisées avec les niveaux et descripteurs de résultats d'apprentissage d'un CECP proposé ?

---

Si l'on regarde le projet du point de vue strictement national ou si l'on se réfère aux questions liées aux obligations et autorisations nécessaires, réglementaires ou légales, pour l'exercice de pratiques dangereuses, limitée ou d'intérêt public, à la protection du consommateur il existe de multiples aspects importants dans les différents niveaux, d'ordres culturels ou législatifs en ce qui concerne la compétence décernée d'une part dans le cadre de la formation et d'autre part dans l'exercice professionnel. On devrait donc discerner les aspects théoriques (enseignement/formation) des critères d'exercice, ou déterminer les points communs de l'exercice et leur interprétation ou leur mise en application nationale afin de permettre une compréhension générale des situations globales. Là aussi seuls les acteurs économiques peuvent être les garants des références de qualité en la matière

### **Cadres Nationaux des Certifications Professionnelles**

Comment créer dans votre pays un Cadre National des Certifications Professionnelles destiné à la formation tout au long de la vie qui reflète les principes d'un CECP?

---

Des garanties de compétence et de qualité ne peuvent exister que dans un contexte cohérent, de l'enseignement et de l'exercice professionnel, de la valorisation et de la reconnaissance et donc d'instituts accrédités à cet effet et répondant aux critères de l'ensemble, chacun pour son secteur. L'interaction de la théorie et de la pratique doivent devenir réalité, sans laisser dominer ni l'une ni l'autre. La perspective d'un objectif pour un candidat, l'obtention d'un titre doivent être aussi important que les exigences d'un client, d'un patron pour telle ou telle fourniture ou prestation. C'est pourquoi l'accent ne doit pas être porté avec excès sur des certifications ou des points attribués sans avoir au préalable mesuré de cas en cas et de manière professionnelle leur valeur intrinsèque. Idéalement, au-delà des institutions d'état, accréditées et garantissant autant les cursus que leur contenu, on devrait avoir dans chaque état un organe de référence, représentatif de la pratique et du marché, déclaré d'intérêt public et porté par les représentants des professions intéressées. Cette relation avec le marché a une double raison d'être, d'abord celle d'assurer un retour systématique au formateur de la réalité socio-économique et d'autre part de garantir en toute transparence au client de faire la choix adéquat des fournisseurs et prestataires.

Comment, et dans quels délais, vos dispositifs nationaux de certification peuvent-ils être adaptés à une approche en termes de résultats d'apprentissage ?

---

Les structures nationales existent. Il faudrait toutefois consolider et adapter leur bases législatives pour les rendre opératives, ce qui dans ce cas pourrait se faire dans un délai de 2 à trois ans.

### **Certifications sectorielles**

Dans quelle mesure le CECP peut-il devenir un catalyseur des développements au niveau sectoriel ?

---

Tout projet qui sert à clarifier les titres et les reconnaissances, à informer et permettre de développer les outils de sélection pour le client, est un élément potentiel de développement.

Comment le CECP peut-il être utilisé pour poursuivre un développement plus systématique des connaissances, savoir faire et compétences au niveau sectoriel ?

---

cf réponses aux questions précédentes

Comment les acteurs au niveau sectoriel peuvent-ils être conduits à soutenir la mise en œuvre d'un CECP ?

---

Dans la mesure où le marché et l'exercice professionnel sont pris en compte, les structures organisées existantes des milieux professionnelles répondent déjà à ces objectifs. Il suffirait d'adapter les cahiers de charges et les responsabilités là où on l'estime nécessaire pour atteindre les nouveaux objectifs fixés. Le REG est en mesure de satisfaire ces exigences dans le domaine des services de conception.

Comment améliorer le lien entre les développements au niveau des secteurs professionnels et les certifications professionnelles au niveau national ?

---

L'existence d'organes au fait de l'exercice et de la pratique professionnelle, disposant d'un ancrage légal est le seul moyen de s'assurer de relations de confiance entre organes institutionnels, dans la mesure où le système repose sur une volonté et une reconnaissance politique située en amont des définitions et des informations et que seulement sous cette responsabilité, la transparence est réalisable et que la lecture est claire et identique pour tous les intervenants.

### **Confiance mutuelle**

Comment le CECP peut-il contribuer au développement de la confiance mutuelle (fondée par exemple sur des principes communs d'assurance-qualité) entre les acteurs impliqués dans la formation tout au long de la vie aux niveaux européen, national, sectoriel et local ?

---

Dès lors que le législateur et les milieux professionnels s'entendent sur les définitions, les processus, l'information et les critères de sélection, les ingrédients devraient être réunis pour répondre à cette question.

Comment le CECP peut-il devenir une référence pour améliorer la qualité de tous les niveaux d'apprentissage tout au long de la vie ?

---

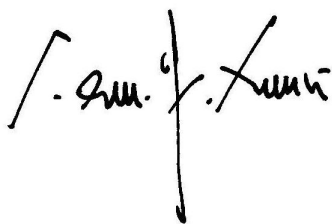
Dans la prise en compte de tous les intérêts, du législateur, des formateurs, des professionnels et des clients, mais bien sûr des intéressés eux-mêmes aussi. L'adéquation d'un espace temps « d'une vie » ne peut se trouver que dans la cohérence formulée par l'ensemble des intervenants dans un même projet.

### **Conclusion**

En conclusion, on ne peut que saluer la volonté de chercher à avoir une vision d'ensemble sur le cursus complet de formation et d'exercice tout en mettant en garde sur la vision « unilatérale » qui ne prendrait pas en considération tous les acteurs et les intervenants d'un tel horizon, ainsi que tous les intérêts, particuliers et publics et les enjeux politiques, sociaux et économiques qui y sont liés.

Nous espérons par la présente avoir contribué au développement de ce projet et restons volontiers à disposition pour la suite qui sera donner à ce projet. Le cas échéant, une collaboration plus active de notre institution pourrait éventuellement être envisagée.

Respectueusement,



Pour le R E G  
Pierre Henri Schmutz  
Directeur